

ASSOCIATION BUZ'ART



18^{ème} rendez-vous de Printemps

REGLEMENT :

L'atelier de peinture (BUZ'ART) organise son dix-huitième rendez-vous de Printemps à l'espace RIBATEL (route de Bessières, Buzet-sur-Tarn) du **vendredi 12 mai au jeudi 18 mai 2017 (inclus)**.

Cette exposition est ouverte à tous les artistes amateurs ou confirmés désirant exposer leurs travaux : peinture toutes techniques, dessin, pastel, sculpture et toute œuvre artistique manuelle.

Tout exposant ne pourra pas déplacer ni retirer des œuvres en cours d'exposition.

DEPOT DES ŒUVRES :

Permanences : le **mercredi 10 mai** de 15H à 19H à l'Espace Ribatel, au rez-de-chaussée.

PRESENTATION DES ŒUVRES :

Dans la limite des places disponibles, 3 œuvres par exposant, jusqu'au 20 F ou 2 œuvres de 25-30 F. Pour les sculpteurs, un nombre plus important de pièces est toléré.

Tout format supérieur à 1 mètre cadre compris ne sera pas accroché.

Au verso de chaque œuvre, indiquer : Nom, Adresse, Titre.

A défaut d'encadrement, les toiles ne doivent pas laisser apparaître les clous. Les copies d'œuvres connues ne sont pas acceptées.

RESPONSABILITE :

Les membres de l'association se chargent de la réception, de la manipulation et de l'accrochage des œuvres.

L'association décline toute responsabilité quant aux pertes, vols, avaries, incendies ou toute autre cause de détérioration.

Les exposants devront, s'ils le jugent nécessaire, contracter une assurance avant remise.

DROIT :

Le droit d'accrochage est fixé à 16 Euros.

Le chèque bancaire ou CCP au nom de l'association BUZ'ART devra nous parvenir en même temps que la fiche d'inscription jointe **avant le vendredi 21 avril 2017.**

FICHE D'INSCRIPTION :

Elle est jointe au présent règlement.

Le feuillet numéro 1 doit être retourné à Mme Claudine Laforgue, 75 avenue de la Gare, 31660, Buzet-sur-Tarn.

Le feuillet numéro 2 sera conservé par l'exposant pour le retrait des œuvres.

VENTE :

A défaut d'indication sur la fiche d'inscription, le prix indiqué s'entend cadre compris. Sans prix, l'œuvre sera considérée réservée.

LE PALMARES DES PRIX :

Huit prix, offerts par l'association, sont décernés par le jury formé des lauréats de l'année précédente. Le détail des prix est le suivant :

- 1 Prix Aquarelle
- 1 Prix Huile
- 1 Prix Expression graphique (pastel, crayon, encre)
- 1 Prix Volume (sculpture et autres objets manuels)
- 1 Prix Technique au couteau (acrylique ou huile)
- 1 Prix Atelier réservé aux adhérents réguliers de l'association
- 1 Prix Acrylique
- 1 Prix Techniques mixtes (collage, matières rapportées)

L'organisation du concours se réserve le droit de modifier la distribution des prix selon le nombre de pièces par catégorie.

PRIX DU PUBLIC : Le prix du public est remis suite au dépouillement du vote des visiteurs.

Le prix décerné par le public est attribué le vendredi de clôture sous condition d'offrir à l'association une œuvre (au choix de l'artiste pour la prochaine loterie) et la photo de l'œuvre primée pour le prochain catalogue et pour l'affiche de l'exposition.

N. B. : S'il y a ex-aequo dans le décompte des voix, le nombre total des voix obtenues pour l'ensemble des pièces présentées par l'artiste sera comptabilisée.

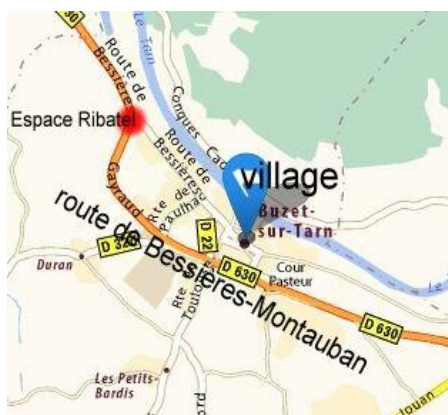
VERNISSAGE :

Les exposants sont invités à la remise des prix et au vernissage offert par les adhérents qui aura lieu :

le vendredi 12 mai 2017 à partir de 18 heures 30.

RETRAIT :

Les œuvres pourront être retirées **le jeudi 18 mai à partir de 18h jusqu'à 20h** à l'Espace Ribatel sur présentation de la fiche de retrait.



Avec le soutien :

Association Buz'Art

18^{ème} rendez-vous de Printemps

FICHE D'INSCRIPTION N°1

A retourner avant le **21 avril 2017** à :

Mme Claudine Laforgue : 75 avenue de la
Gare, 31660 Buzet-sur-Tarn (☎ 05 61 84 35
07)

NOM et PRENOM

ADRESSE

.....

TEL..... MAIL* :

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Mme Catherine Agarini, Secrétariat Buz'Art, 20 rue du Four banal, 31660 BUZET SUR TARN

Droit unique d'accrochage **16 Euros** (gratuit pour les membres de l'association)

Désignation des œuvres (3 maxi)

TITRE	TECHNIQUE (soyez précis)	PRIX

Participation au prix du public Oui Non (Rayer la mention inutile)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte les conditions

A Le 2016

Signature

----- ✂ -----

FICHE DE RETRAIT (A CONSERVER)

Association Artistique Buzétoise
18^{ème} rendez-vous de Printemps

NOM et Prénom

ADRESSE

Titre des œuvres	OBSERVATIONS
1)	Retirées par l'exposant OUI NON
2)	Retirées par M. ou Mme :
3)	